

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2020 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	17	L'an deux mille vingt, le vingt janvier,
Présents	12	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	05	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Date de convocation : 15/01/2020

Présents : M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. P. DEJARDIN, M. J-L DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme M.J. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme S. ARNOUX (procuration à Mme S. POLAT), Mme P. JOUFFRAY (procuration à M-P ROUGNON-GLASSON), M. R. BINETRUY (procuration à F. BEZ), Mme N. LIMOGES (procuration à L. GAIFFE) et Mme Elsa JULLIARD (procuration à Mme C. ROGNON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme L. GAIFFE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20200120-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20200120-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
11/12/2019	ENGIE COFELY	2 516.59 €	Fourniture et pose d'un adoucisseur d'eau
19/12/2019	WAGNER	277.00 €	Fauteuil de bureau
20/12/2019	RADIX S.A.R.L.	4 333.33 €	Réalisation de 16 cavurnes – Cimetière Sur la <u>Seigne</u>
23/12/2019	ENGIE COFELY	1 987.30 €	Mise en place d'une télésurveillance dans la chaufferie Bois
10/01/2020	GIRARD SARL	308.25 €	Lave-main pour Péricolaire

20200120-03 Travaux d'Accessibilité des Bâtiments publics – Choix des prestataires

Monsieur Jean-Luc PUGIN fait un rappel du suivi du marché de travaux pour l'Accessibilité des équipements et bâtiments publics de la commune :

Un premier appel d'offres a été lancé en septembre 2019. L'analyse des offres du 1^{er} octobre 2019 n'a pas été concluant, puisqu'un seul lot s'est vu attribué un prestataire (Lot 6 Electricité – Entreprise Val Elec).

Une 2^{ème} consultation a donc été mise en place, en marché restreint.
L'ouverture des plis du 10 décembre 2019 fait apparaître les résultats suivants :

LOTS	ESTIMATIONS	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE	COMMENTAIRES	DECISION	
1	TERRASSEMENT – MACONNERIE – VRD – SIGNALISATION	46 014.58 € HT	Entr. RUGGERI (Les Fins)	83 712.84 €	Offre proposée au double de l'estimation. Compte-tenu de l'offre unique, il est souhaitable d'élargir la consultation.	Lot infructueux
2	CHARPENTE METALLIQUE	27 150.40 € HT	Entr. REMONNAY (Villers le Lac)	25 782.27 € HT	Offre proposée conforme à l'estimation. Seule offre proposée.	Le Conseil Municipal est invité à délibérer
3	MENUISERIE	9 670.00 € HT	EURL MENUISERIE BOLE (Villers le Lac)	22 784.50 € HT	Offre proposée au double de l'estimation. Compte-tenu de l'offre unique, il est souhaitable d'élargir la consultation.	Lot infructueux
4	PLATRIERIE – PEINTURE – SOLS SOUPLES	9 363.50 € HT	CHATELAIN PEINTURE (Villers le Lac)	9 043.20 € HT	Offre proposée conforme à l'estimation. Seule offre proposée.	Le Conseil Municipal est invité à délibérer
5	PLOMBERIE SANITAIRE	3 510.00 € HT	Entr. GIRARD (Grand Combe Châteleu)	3 454.27 € HT	Offre proposée conforme à l'estimation. Seule offre proposée.	Le Conseil Municipal est invité à délibérer
6	ELECTRICITE	14 400.00 € HT	VAL ELEC (Montlebon)	14 083.27 € HT	Offre retenue lors du Conseil Municipal du 07/10/2019	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE que les **lots 01** (Terrassement, VRD, maçonnerie, signalisation) et **03** (Menuiserie) sont réputés **infructueux**, compte-tenu de l'offre unique et dont le montant est au-delà de l'estimation ;
- DECIDE de démarcher de nouvelles entreprises afin d'avoir de nouvelles offres pour les lots 01 et 03 ;
- DECIDE de retenir l'entreprise **REMONNAY** de Villers le Lac, pour la réalisation des travaux du **lot 02** – Charpente métallique, pour un montant de **25 782.27 € HT** ; et AUTORISE Mme le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toutes les pièces nécessaires au marché.
- DECIDE de retenir l'entreprise **CHATELAIN PEINTURE** de Villers le Lac, pour la réalisation des travaux du **lot 04** – Plâtrerie – peinture – sols souples, pour un montant de **9 043.20 € HT** ; et AUTORISE Mme le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toutes les pièces nécessaires au marché.
- DECIDE de retenir l'entreprise **GIRARD** de Grand Combe Châteleu, pour la réalisation des travaux du **lot 05** – Plomberie sanitaire, pour un montant de **3 454.27 € HT** ; et AUTORISE Mme le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toutes les pièces nécessaires au marché.

20200120-04 Destination des coupes de bois

Monsieur Patrick ANDRE explique, que sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2020, les destinations suivantes :

EN VENTES PUBLIQUES

- les résineux des parcelles 26 – 43 et 49 : en bloc et sur pied ;
- les résineux de la parcelle 22 : sur pied à la mesure.

VENTE SIMPLE DE GRE A GRE

- Pour les chablis, il est proposé de vendre sur pied à la mesure sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.
- Pour les produits de faible valeur des parcelles 22 et 26 : vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FAÇONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

- Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

20200120-05 Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale

Monsieur Patrick ANDRE informe le conseil que l'adhésion de la commune au processus de certification PEFC est arrivé à échéance le 31/12/2019.

Il explique la nécessité pour la Commune de renouveler cette adhésion afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels et négociants concernant la Qualité de la Gestion Durable.

La cotisation s'élève à environ 230 € pour 5 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE du renouvellement de son adhésion à PEFC pour une période de 5 ans.

L'ONF sera chargé de mettre en œuvre les engagements pris par la commune afin de respecter les règles de gestion forestière durable.

20200120-05 Restes à Réaliser 2019

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON détaille le montant des Restes à Réaliser 2019 en Investissement à reporter en crédits au Budget 2020 :

Budget Communal :**DEPENSES**

Compte 2031 – Frais d'études :	6 968.82 €
Compte 2113 – Terrains aménagés :	86 680.31 €
Compte 2116 – Cimetière :	5 200.00 €
Compte 21312 – Bâtiments scolaires :	13 660.20 €
Compte 21318 – Autres bâtiments publics :	63 429.63 €
Compte 2151 – Réseaux de voirie :	76 644.24 €
Compte 21538 – Autres réseaux :	45 102.00 €
Compte 2183 – Matériel informatique :	4 110.96 €

RECETTES

Compte 1323 – Subventions d'équipement (Dep)	11 408.00 €
Compte 1328 – Subventions d'équipement (autres)	109 029.22 €

Budget Eau :

Compte 21531 – Réseaux AEP	11 102.00 € HT
----------------------------	----------------

Budget Bois :

Compte 2117 – Travaux d'investissement 9 215.00 €

20200120-06 Reconduction du contrat de la Station d'ultrafiltration avec Gaz et Eaux – Modification de la durée

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du Conseil municipal du 07/10/2019 : la reconduction du contrat avec la Société Gaz et Eaux pour l'exploitation de la Station d'Ultrafiltration, a été conclue pour une durée de 2 ans, et reconductible une fois pour une durée de 1 an.

La rémunération du prestataire s'élève à 8 150.00 € HT / trimestre, soit 32 600.00 € HT / an.

Un simple affichage public en Mairie a alors été fait pour la mise en concurrence.

Après contrôle de la légalité de l'acte auprès des services de la Sous-préfecture, il s'avère que le montant à prendre en compte pour ce marché n'est pas le montant annuel de 32 600.00 € HT, mais le montant total pour les 2 années et la reconduction de 1 an, soit 97 800.00 €. Ce contrat aurait donc dû faire l'objet d'un appel d'offre avec publicité, car il dépasse le seuil des 90 000.00 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier les termes de ce contrat, et de fixer sa durée à 2 ans, non reconductible. Le contrat arrivera à échéance le 01/10/2021.

20200120-07 Demande d'Intention d'Aliéner – Vente Michoux / Clerc

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles ZH 205 et 207, pour une surface de 77.32 m², sise Le Grand Clos – Vente d'Appartement + garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

20200120-08 Demande d'Intention d'Aliéner – Vente Moreale / Yolcu

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AE 144, pour une surface de 5 ares 55 ca, sise 5 rue du Pré Louvet – Vente de maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

20200120-09 Demande d'Intention d'Aliéner – Vente Vermot-Petit-Outhenin / Faivre

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles G 102 et 146, pour une surface de 9 ares 80 ca, sise Le Gardot – Vente de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions), de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

20200120-10 Demande d'Intention d'Aliéner – Vente Perspective Habitat / De Monmahou

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles AB 176 et 177, pour une surface de 43.30 m², sise 10 place des Minimes – Vente appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

20200120-11 Bilan du Budget Lotissement Champs Prouvet

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle que le Budget Lotissement Champs Prouvet a été clôturé le 31/12/2019.

Le bilan ci-après est donné :

BILAN BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PROUVET DE 2013 A 2019

ANNÉE	DÉPENSES		RECETTES	
	Désignation	Montant	Désignation	Montant
2013	Achat terrain	848 894.37 €		
	Différentes études	20 530.14 €		
	Aménagement travaux	767 420.89 €		
	Intérêts emprunts 2013	70 236.44 €		
2014	Frais bancaires	800.00 €		
	Etudes, prestations	792.55 €	Vente terrains 2014	1 672 040.86 €
	Travaux suite	199 398.53 €	ERDF rachat réseaux	66 240.34 €
2015	Intérêts	15 642.50 €		
	Annonces terrains	208.00 €	Vente terrains 2015	603 809.10 €
	Travaux suite	35 979.20 €	Participation Boucard	20 000.00 €
	Frais bancaires	500.00 €		
2016	Intérêts	13 237.50 €		
	Frais notaire	466.94 €	Vente terrains 2016	501 704.07 €
	Travaux ERDF	6 274.75 €		
2017	Intérêts	8 207.50 €		
	Frais affiches	2 198.56 €	Vente terrains 2017	566 037.50 €
2018	Intérêts	2 124.50 €		
	Prestation services	8 175.59 €	Vente terrains 2018	411 162.17 €
	Voirie + Elec	306 359.63 €	Subvention SYDED	14 978.00 €
2019	Intérêts	3 500.00 €	Participation Néolia	20 000.00 €
	Prestation services	1 150.00 €	Vente terrains 2019	165 952.57 €
	Voirie + Elec	36 655.93 €		
2020	Intérêts	3 500.00 €		
	Prestation services		Participation Les Résidences du Grand Clos	5 274.00 €
	Voirie + Elec			
	Intérêts	2 625.00 €		
TOTAL		2 354 878.52 €		4 047 198.61 €
Résultat				1 692 320.09 €

20200120-12 Questions diverses

- Invitation dans le cadre du projet sentier Michel Hollard – le 09/02/2020 à 18h30
- A.G. des Cré'acteurs de Liens – le 07/02/2020 à 18h30
- Les dates à venir :

- o Prochains Conseils municipaux :
 - ✓ le 17/02/2020 - Vote des CA et Comptes de gestion 2019
 - ✓ le 09/03/2020 – Débat d'Orientations Budgétaires

- Réunion CCAS (CA 2019 + BP 2020) – le 24/02/2020 à 19h00
- Réunion Association Foncière (CA 2019 + BP 2020) – le 26/02/2020 à 11h00

La séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

